
PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général, pour lui apprendre que Son Excellence le Gouverneur général se rendrait à la Chambre du Sénat pour ouvrir la sixième session du Parlement du Canada, aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la sixième session du dix-huitième Parlement par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Depuis la session spéciale, mes ministres ont travaillé sans relâche à l'organisation et à la direction de l'effort de guerre du Canada. Le Gouvernement s'est tenu en contact étroit avec le gouvernement du Royaume-Uni et a pris les mesures jugées les plus propres à servir la cause commune.

Les diverses divisions de nos forces militaires ont agi avec vigueur en vue d'assurer la sécurité et la défense du Canada, de même que la collaboration avec les armées alliées de terre, de mer et de l'air.

En vue de la conduite effective de la guerre, nous poursuivons activement la mobilisation des ressources industrielles, financières et autres du pays, ainsi que la coordination de toutes les initiatives de guerre. On a donné une direction efficace à la production et la vente des denrées agricoles ou des autres produits primaires, et des mesures sont intervenues pour prévenir toute hausse illicite, à la faveur de la guerre, dans le prix des aliments, du combustible et des autres denrées nécessaires à l'existence.

Depuis votre dernière réunion, la nature du conflit dans lequel le Canada est engagé s'est précisée de plus en plus à mesure que se déroulaient les hostilités. Les nations chérissant l'indépendance et l'idéal démocratiques voient leur existence même menacée par les éléments d'une impitoyable agression qui cherchent à dominer le genre humain par la terreur et la violence. Le peuple canadien a manifesté sa détermination de participer avec la Grande-Bretagne et la France, dans toute la mesure de ses forces, à la défense de la liberté.

De l'avis de mes ministres, la conduite efficace de la guerre exige que ceux sur qui retombe la grave responsabilité d'administrer le pays reçoivent de la nation, en des heures si critiques, l'appui d'un mandat exprès et incontesté. Mes conseillers ont, par conséquent, en tenant compte des circonstances actuelles à cette période de la présente législature, décidé d'en appeler immédiatement au peuple.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie la divine Providence de vous donner la force et de vous guider dans l'exercice de vos importantes fonctions.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Dandurand présente au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu pour la première fois.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mardi prochain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Copies des Arrêtés en conseil pris sous l'empire de la Loi des Mesures de guerre depuis la fermeture de la Session spéciale jusqu'au 17 janvier 1940, inclusivement.

Son Honneur le Président présente au Sénat le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement pour l'année 1939.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Bibliothèque du Parlement

Rapport du bibliothécaire pour 1939

A l'honorable Président du Sénat,

Le Bibliothécaire général du Parlement a l'honneur de vous présenter le rapport de la Bibliothèque pour l'année 1939.

On a procédé sans tarder à la préparation du Supplément au Catalogue de la bibliothèque qui contient la liste des livres achetés et reçus en don, et ce Supplément paraîtra sous peu.

Le 31 juillet dernier, M. Oswald Soulière, catalogueur français, a été mis à sa retraite après vingt-huit années de services rendus à la Bibliothèque. Après examen de concours, la Commission du Service civil a désigné à ce poste M.